



Situation irrégulière : comment régulariser ?

Par **jenny4733**, le **05/10/2009 à 23:17**

Bonjour,
Mon ami est en situation irrégulière . Que pouvons nous faire pour régulariser ?

Par **anais16**, le **09/10/2009 à 20:10**

Bonjour,
Impossible de vous répondre sans plus d'éléments!
Nationalité, date d'entrée en France, entrée avec visa ou non, enfants, mariage, démarches en préfectures effectuées dans le passé....?

Par **jenny4733**, le **10/10/2009 à 19:12**

Ivoirien entré en France en 2002 avec visa étudiant . Pas d'enfants . Célibataire . Salarié

Par **TESTEUR75**, le **10/10/2009 à 19:55**

bonsoir,
je vais être franc avec vous.
pour que votre ami soit régularisé il faudrait l'un des 3 choses.
1) que vous soyez plus des amis (mariage)
2) que vous vous pacsez (si il est rentré en situation régulière)
3) que vous fassiez un bébé .
voici comment votre ami peut se présenter à la préfecture et obtenir une régularisation légale.
si il est sans papier demander lui de vous dire pour gagner du temps il vous dira quoi faire car il sait forcément comment obtenir ses papiers mais ose pas vous le dire.
aucun sans papier en France

ignore les démarches pour obtention des papiers .rnrrnj'ai été moi même sans papier et je suis aussi de la même origine que ton amirrrnmerci a toi et bon courage car il vous fraudais bcp bcp de courage ...